

CHARTRE ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LISTE SAINT-SÉBASTIEN CITOYENNE

POURQUOI ?

Cette chartre a pour objectif de définir nos principes clés de fonctionnement et de comportement au sein du collectif qui porte la liste Saint-Sébastien Citoyenne.

Elle s'appuie sur 2 textes fondateurs joints en annexe :

- la raison d'être de Saint-Sébastien Citoyenne écrite dans une démarche coopérative par le collectif,
- la boussole des listes participatives et citoyennes, proposée par Actions Communes* et qui caractérise la démarche démocratique des listes citoyennes et participatives.

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un collectif de citoyen·nes issu·es d'horizons différents, porté·es par des valeurs de gauche. Nouvel·les arrivant·es comme habitant·es de longue date, nous sommes rassemblé·es par une conviction forte : **Saint-Sébastien-sur-Loire a besoin de se transformer !**

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Notre collectif porte un projet ambitieux en vue des élections municipales : bâtir une ville plus agréable, attentive à ses habitant·es, davantage à l'écoute de leurs besoins et soucieuse de leur qualité de vie !

Une ville qui place le bien-être de toutes et tous au cœur des décisions, et qui engage les transitions nécessaires pour garantir un avenir meilleur !

Nous avons confiance dans nos capacités collectives à **répondre aux défis démocratiques, écologiques et solidaires d'aujourd'hui et de demain.**

NOS GRANDES ORIENTATIONS POUR UNE VILLE VRAIMENT DÉMOCRATIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Ensemble :

- Revitalisons la démocratie locale
- Faisons de la culture, l'éducation et la jeunesse une priorité municipale
- Construisons une ville conviviale et agréable à vivre
- Préparons l'avenir en améliorant notre cadre de vie dans le respect du vivant
- Mettons en avant la solidarité et les biens communs
- Portons la voix des Sébastienais.es au sein des instances de Nantes Métropole

Pour aller plus loin, se référer au texte complet « Raison d'être ».

NOS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Notre liste s'inscrit dans une démarche résolument citoyenne et respectant les principes des listes participatives et citoyennes :

- Faire vivre une démocratie directe avec la participation et la contribution des habitantes et habitants aux orientations politiques.
- La liste est portée par des habitantes et habitants hors de l'ingérence des partis politiques.
- La liste n'a pas de candidat-es et de tête de liste auto-désignés. Ils et elles sont désigné-es après définition des missions et qualités attendues des futur-es élu-es, selon un processus démocratique ouvert et transparent. Les places éligibles et postes de maire et d'adjoints sont ouverts à toutes et tous avec égalité de traitement. Aucune place n'est réservée. Le renouvellement et la diversité des profils (genre, âge, profession, quartier) seront pris en compte dans l'élaboration de la liste.
- La démocratie est indissociable de l'accueil et de l'égalité de tous les habitantes et habitants de la commune, quels que soient leur âge, leur genre, leur religion, leur origine.
- Travailler avec les acteurs locaux (associations, commerçants, collectifs d'habitantes et d'habitants...) pour élaborer les actions de transformation du territoire.
- L'animation du collectif, la gouvernance et les prises de décisions utilisent les principes de l'intelligence collective. Exemples : élection sans candidat, décisions à zéro objection** (DAZO), transmission et tour de parole...

NOS SAVOIR-ÊTRE INCONTOURNABLES

Parce que nous luttons contre les dominations et les injustices qui traversent notre société, notre organisation se veut **inclusive et attentive aux rapports de domination et d'oppression** qui apparaissent dans nos espaces. Conscient-es d'avoir des biais, nous avons la volonté de lutter contre toute forme d'oppression, particulièrement les oppressions de genre, de classe, contre les oppressions racistes ou validistes et veillons aux rapports de pouvoirs qui les mettent en place. Les comportements violents, sexistes, racistes, antisémites, validistes ou LGBTIphobes n'y ont donc pas leur place.

Notre détermination à changer de modèle passe aussi par le soin que nous apportons à nos organisations, notre gouvernance et à chaque personne qui la compose.

Dans nos animations et nos rencontres, nous veillons à respecter les attitudes suivantes : écoute – respect de la parole – bienveillance – liberté d’expression – respect des opinions – et des sensibilités politiques différentes.

Nous souhaitons :

- que tous les membres du collectif puissent être formés au rôle de médiateur·rice de réunion,
- que chaque réunion soit animée par un·e médiateur·rice de réunion en binôme paritaire,
- mettre en place un rôle de régulateur·rice des pratiques en relais et écoute des membres du collectif qui pourraient en avoir besoin,
- que le travail du groupe s’élabore autour d’une confiance collective.

Le collectif est composé de citoyen·nes dont le temps, l’énergie et la motivation sont des atouts précieux. Le collectif veille à garantir le bien-être : définition des durées de réunions et respect des temps, éviter les échanges dans les groupes de discussion à des heures trop tardives, respecter des temps de déconnexion collectif et individuel.

En cas de signalement d’atteinte à la charte, la parole sera recueillie par le groupe “soin du collectif”.

Sanctions en cas de manquement à la présente charte

En cas de manquement ou d’atteinte aux principes définis par la présente charte, des mesures restrictives pourront être engagées après une médiation qui analysera les faits et respectera le principe du contradictoire. Cette médiation sera organisée par trois personnes non élues membres du collectif.

Les sanctions pourront inclure un avertissement écrit, une mise à l’écart temporaire de certaines délégations, le retrait des responsabilités confiées, la suspension de participation à des instances municipales, voire, le cas échéant, le signalement aux autorités administratives compétentes. La décision sera prise par un vote à la majorité des élus sur la recommandation de la commission de médiation.

Ces mesures visent à garantir l’exemplarité de l’action publique locale et à préserver la confiance du collectif et des administré·es.

Le collectif est ouvert par définition à l’accueil de nouvelles personnes qui souhaiteraient s’engager dans cette démarche citoyenne, démocratique, écologique et solidaire. Nous souhaitons mettre en place un livret d’accueil intégrant les éléments de la charte et ses annexes.

*Actions communes, le réseau des communes et collectifs participatifs, nous a accompagné sur un week-end collectif les 26 et 27 avril 2025

** DAZO : décision à zéro objection – schéma d’animation à mettre en annexe